HABITAT EN ORDRES OUVERT, JUMELE, FERME

PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES REGISSANT LE LOTISSEMENT N/Reg : 2004/619.

Commune : HERSEAUX
Ville : MOUSCRON
Rue : du TROCADERO

Références cadastrales :

DIVISION 08 Section H

N° 627,629,631,646,647,648,649,650

et partie du 630

Demandeur:

Consorts DUMORTIER

c/o Monsieur Bernard DUMORTIER

Rue de l' Enfer,8 8587 - ESPIERRES

Auteur de projet:

Jacques DEJAEGHERE, Géomètre-expert

4, Avenue Reine Astrid

7700-Mouscron

Tél : 056 / 33.54.75 Fax : 056 / 84 28 10

Courriel : info@abeltop.be

TVA: 568.157.011

MODIFICATIONS

II. Gabarits :

- A. Les constructions auront au maximum
 - deux niveaux + combles pour le corps principal,
 - un niveau pour les annexes,
 - toutefois les annexes latérales des lots 5 & 6 pourront également être surmontées d'un second niveau + combles au maximum ou adopter le gabarit des garages voisins existants.
- B. Les combles peuvent être aménagés.
- C. Pour les lots 1 & 2, la première habitation construite sur un des lots, deviendra référence pour le gabarit de la seconde construction qui lui sera mitoyenne.

VII. Matériaux de construction :

A. Les murs :

Les parements de mur seront exécutés soit :

- 1. En briques de terre cuite de ton rouge à nuancé brun ;
- 2. En briques de terre cuite pouvant être revêtues d'un enduit d'un ton clair (blanc blanc cassé gris clair ou rouge à nuancé brun).

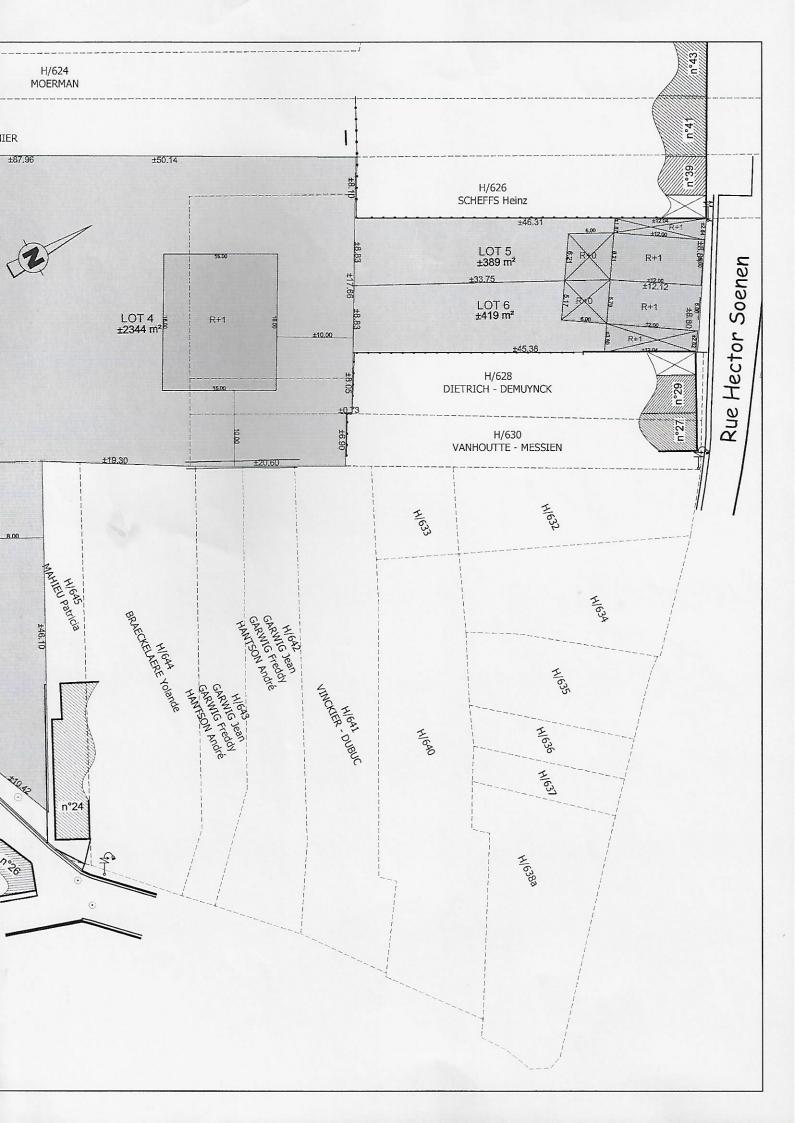
Abeltop S.P.R.L 4 Avenue Reine Astrid B-7700 MOUSCRON 3. D'autres matériaux pourront être utilisés comme élément secondaire et décoratif, pour autant qu'ils s'intègrent au site.

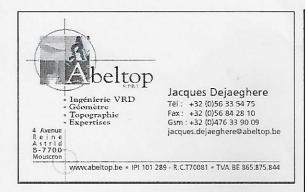
Dans ce cas, une demande de principe devrait être présentée, préalablement à l'élaboration du dossier définitif

B. La toiture :

Seuls les matériaux suivants pourront être mis en œuvre :

- 1. Les tuiles de terre cuite de ton rouge brun ou sombre;
- 2. Les ardoises naturelles ;
- 3. Les ardoises artificielles, pour autant qu'elles soient placées selon la technique du matériau naturel; elles seront de même teinte que l'ardoise naturelle;
- 4. Les tuiles artificielles de ton rouge brun ou sombre.
- 5. Le versant arrière des toitures des annexes latérales des lots 5&6 pourra être recouvert d'un revêtement métallique.





DEMANDE DE MODIFICATION DE LOTIR

Réf: AUE/2004/JS/MC.2004/619

MOUSCRON 8 Section H Nos 627, 629, 631, 646, 647, 648, 649, 650 & 630pie

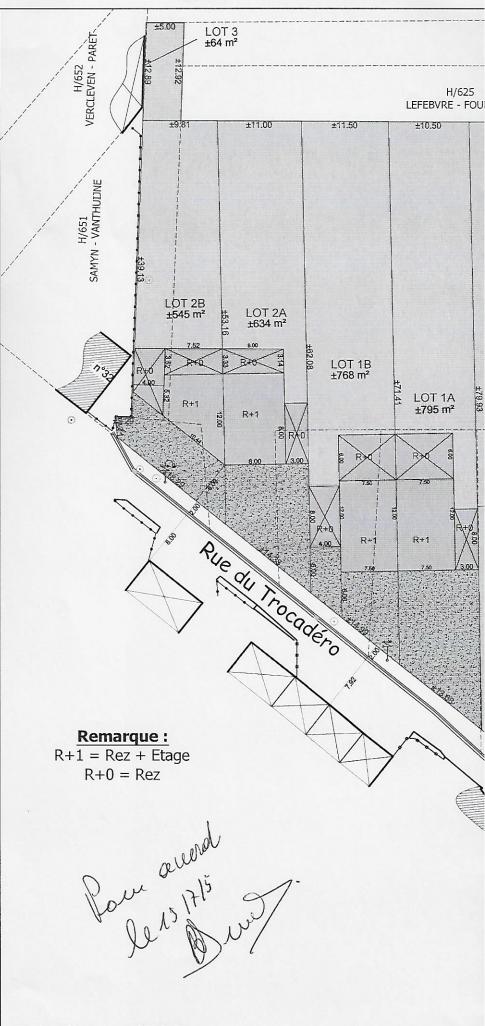
SITUATION ACTUELLE

Jacques DEJAEGHERE

Géomètre-expert

4, Avenue Reine ASTRID 7700 - MOUSCRON Tél: 056 - 33.54.75 TVA: 865.875.844

Le 14/07/2005



Echelle: 1/500